

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du
JOURNAL,
Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX
de
L'ABONNEMENT
3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 22— Combat de Pellemborg, contre les Autrichiens, par le gén. Dumouriez (1793)
,, Combat de Tarvis et Neumarek, contre les Autrichiens, par le gén. Goyeux (1797).

FRANCE.

HAVRE.

Tableau général du commerce de la France en 1841.

Indépendamment des tableaux présentant les résumés et les développements des grands mouvements de notre commerce et de notre navigation, et dont nous avons apprécié les résultats, l'ouvrage de l'Administration des douanes contient une foule d'autres documents, non moins dignes d'intérêt, sous différents rapports. Dans l'impossibilité de donner une idée même sommaire de ce volumineux travail, nous nous bornerons à parler de celles de ses parties qui concernent spécialement la navigation, et encore dans cette catégorie restreinte serons-nous obligés de faire un choix.

A la suite des tableaux développant les mouvements de la navigation française, par puissance, par pavillon, par port de provenance et de destination, se trouvent plusieurs états comparatifs donnant les parts proportionnelles, des mairies française et étrangères; de chaque pavillon et de chacun des pays trafiquant avec la France, dans l'ensemble de son commerce. Nous nous attacherons particulièrement à donner une idée des résultats que constatent ceux de ces états, qui nous semblent plus particulièrement rentrer dans l'ordre des matières dont nous nous sommes occupés.

Le premier a pour titre : *Tableau présentant la part proportionnelle du pavillon français et des pavillons étrangers dans la navigation entre la France et chaque pays de provenance et de destination.* Il s'applique uniquement comme on voit, à la navigation de concurrence, et sous le rapport du tonnage seulement. En le consultant, on se rend compte facilement et de l'avantage, que chaque pays offre à notre navigation, et du

degré d'importance des relations que nous entretenons avec lui. Si, d'un côté, il constate notre affligeante infériorité vis-à-vis des principales puissances maritimes; de l'autre il indique les nations avec lesquelles il serait avantageux d'étendre nos relations. Ce sont celles qui, dans les transports internationaux, obtiennent une part inférieure à celle de la France.

L'étendue de ce tableau nous empêchant de le reproduire en entier, nous en avons dressé un résumé exact. Il exprime, dans la première colonne, la quantité de tonnage échoué entre la France et la puissance désignée, et ensuite les proportions dans lesquelles le pavillon français, celui de la nation et ceux des tiers se partagent ces transports. L'ordre suivi est celui de la part progressive qu'obtient notre navigation.

NAVIGATION DE CONCURRENCE.

	TONNAGE PAR 1000 TONN.	PROPORTIONS P.100.		
		PAVILLONS		
		franç.	nationa.	tiers.
Danemark.....	13	1	35	61
Norwege.....	136	2.5	91.5	6
Prusse.....	13	4	76	20
Suede.....	51	5	42	53
Etats-Unis.....	267	10.5	87	2.5
Autriche.....	53	12	79	9
Russie.....	140	19	27	67
Etats-Romains.....	28	20	49	31
Deux Siciles.....	118	23.5	52	25
Angleterre.....	935	25	72	2.5
Espagne.....	116	39	50	11
Portugal.....	10	44	26	30
Toscane.....	45	45	16	39
Pays-Bas.....	48	46	41	13
Belgique.....	22	47	14	39
Egypte.....	27	54	1	45
Villes asiatiques.....	51	60	12	28
Etats Sardes.....	119	61	35	4
Algérie.....	144	69	"	31
Turquie.....	111	69	0.5	30.5
Amerique espagnole.....	30	71	25	4
Monte-Video.....	24	72	4	24
Bresil.....	35	76	"	24
Buenos-Aires.....	9	77	4	19
Venezuela.....	8	80	20	"
Indes anglaises.....	17	82	18	"
Chili.....	10	84	2	14
Mexique.....	7	93	7	"
Nouvelle-Grenade.....	5	93	7	"
Haïti.....	22	93	"	2

Il résulte clairement de ce tableau, que les nations avec lesquelles nous échangeons les plus grandes quantités de tonnage sont précisément celles qui laissent au pavillon français la moindre part, et qu'à l'exception des Etats-Unis, ce sont tous pays d'Europe. Tandis que les puissances avec lesquelles nous n'avons que des relations limitées, permettent à nos navires d'effectuer la plus grande partie des transports. Si maintenant on remarque que ces puissances sont pour la plupart situées assez loin de nous pour donner lieu à des voyages de long-cours, on conviendra des avantages éminents que trouverait la France à diriger de ce côté, l'extension des relations de son commerce maritime.

En recherchant les indices que peut fournir la statistique sur les causes de notre infériorité vis-à-vis des principales nations maritimes, on trouve quelques notions à cet égard dans le second des tableaux dont nous avons à nous occuper, et qui présente l'état comparatif du nombre d'hommes embarqués et du tonnage des navires employés.

En effet, il est remarquable que la part proportionnelle obtenue par les divers pavillons dans l'exploitation des transports, est, à quelques exceptions près, en raison inverse du nombre d'hommes d'équipage, et directe de la capacité des navires. De telle sorte que le pavillon qui vient en tiers participer aux transports qui s'effectuent entre deux pays, doit, pour y réussir, réunir les deux conditions économiques précitées, à un plus haut degré que les parties elles-mêmes. Enpruntons quelques exemples au tableau qui précède.

Entre la Norvège et la France, il existe un mouvement de 136 mille tonneaux; le pavillon norvégien prend pour lui 91.5 p. 0/0 laisse aux pavillons tiers 6 p. 0/0, et à la France seulement 2,5 p. 0/0.

La moyenne du nombre d'hommes et du tonnage donne pour les norvégiens 5 hommes par 100 tonneaux de jauge et 156 tonneaux par navire. Pour les navires tiers, 5 hommes aussi et 128 tonneaux et pour les français, 6 hommes et 87 tonneaux seulement. Ici, les tiers n'ont pas d'avantage sur les nationaux, aussi

FEUILLETON.

LE CORRICOLO.

La Villa Giordani.

EPISODE.
(Suite.)

Le comte traversa sa chambre sans s'arrêter, entra dans celle de sa femme; on lui avait dit que la comtesse était chez elle, il croyait l'y trouver. Il l'appela. Répondre, c'était se trahir. Lia se tut. Odoardo entra alors dans sa chambre, déposa son fusil dans un coin, jeta sa carabasière sur un sofa, puis s'avançant nonchalamment vers la table où étaient les lettres, il jeta sur elles un coup d'œil indifférent, mais à peine eut-il vu cette écriture fine qui avait tant intrigué la comtesse, qu'il poussa un cri et que sans s'inquiéter des autres dépêches, il se saisit de celle-là. La

seule vue de cette écriture avait causé au comte une telle émotion qu'il fut obligé de s'appuyer à la table pour ne pas tomber; puis il resta un instant les regards fixés sur l'adresse comme s'il ne pouvait en croire ses yeux. Enfin, il brissa le cachet en tremblant, chercha la signature, la lut avidement, dévora la lettre, la couvrit de baisers. Puis il resta pensif quelques minutes et pareil à un homme qui se consulte. Enfin, ayant relu cette épître dont l'importance n'était pas douteuse, il la replia soigneusement, regarda autour de lui pour s'assurer qu'il n'avait point été vu, et se croyant seul, il la cacha dans la poche de côté de sa veste de chasse, de manière que soit par hasard, soit avec intention, la lettre se trouvât reposer sur son cœur.

Cette lettre, c'était une lettre de Teresa. A la vue de l'écriture de celle qu'il croyait morte, Odoardo avait tressailli de surprise et avait cru être le jouet de quelque illusion. C'est alors qu'il avait ouvert cette lettre avec tant d'émotion et de crainte. Alors tout

lui avait été révélé. Le jeune colonel avait été tué à la bataille de Genola, et Teresa s'était trouvée seule et isolée dans un pays inconnu. Femme du colonel, elle fut rentrée en France, fière du nom qu'elle portait; mais le mariage n'avait pas encore eu lieu; elle avait droit de pleurer son amant, voilà tout. Alors elle avait pensé à son frère qui l'aimait tant; c'était à lui seul qu'elle confiait sa position; elle le supplia de lui garder le secret, désirant aux yeux de tous continuer de passer pour morte. Du reste, elle arriva presque aussitôt que sa lettre: un mot qu'elle pria son frère de lui jeter poste restante lui indiquerait où elle pourrait descendre. La elle l'attendrait avec toute l'impatience d'une sœur qui avait craint de ne jamais le revoir. Pour plus de sécurité, ce mot ne devait porter aucun nom et être adressé à madame. Elle terminait sa lettre en lui recommandant de nouveau le secret, même vis à vis de sa femme, dont elle craignait la rigidité et dont elle ne pourrait supporter le mépris.

sont-ils réduits à la portion congrue.

Les navires anglais prennent neuf hommes par 100 tonneaux et jaugeent en moyenne 98 tonneaux. Les français employés dans la navigation internationale ont 11 hommes et jaugeent seulement 67 tonneaux.

Les américains ont 4 hommes d'équipage, nous en avons 5. Leurs navires jaugeant en moyenne 446, les nôtres ne portent pas au-delà de 290.

Les Autrichiens prennent 4 hommes; il en faut 4 à ceux de nos bâtimens qui naviguent sur ses possessions. Les navires autrichiens jaugeent 254 tonneaux; les nôtres 184.

En rapportant ces données aux rapports exprimés dans le tableau précédent, on verra qu'elles coïncident avec l'infériorité de la part obtenue par la navigation française.

Au contraire, pour les pays qui laissent à nos bâtimens la plus grande partie des transports, on trouvera des résultats différents.

Ainsi, les possessions espagnoles, dont nous effectuons la plus grande partie des transports, donnent neuf hommes d'équipage à leurs navires jaugeant 121 tonneaux, tandis que les nôtres naviguent avec 6 hommes et jaugeant 217 tonneaux.

Il en est de même avec le Brésil; comme cette puissance n'a pas de marine, nous n'y rencontrons pour concurrent, que les pavillons tiers, et nous effectuons les trois quarts des transports. Dans ces conditions, nos navires ont 6 hommes d'équipage et jaugeant 213 tonneaux; les bâtimens tiers prennent sept hommes et n'ont pas plus de 181 tonneaux de jauge.

En voilà sans doute assez pour établir qu'il existe réellement, dans les conditions économiques de notre navigation, des obstacles qui l'empêchent d'obtenir partout, la part à laquelle elle pourrait prétendre. Ces faits ne sont pas nouveaux. Jetés souvent en reproche à nos armateurs, ils ont été par nous justifiés, et nous avons prouvé qu'il n'était pas aussi facile qu'on se l'imagine les donneurs de conseils d'accomplir des progrès incompatibles avec le régime actuel de notre commerce maritime. Il est facile sans doute de dire à un malade: "Levez-vous et marchez." Mais à moins d'être le fils de Dieu, il faut auparavant lui rendre les forces et la santé. Que nos législateurs accomplissent ou le miracle ou la cure, et le commerce maritime, quittant son lit de douleur, s'élançera résolument sur les traces de ses rivaux. Jusque là, ne lui faites pas un crime de ses souffrances.

Car il ne faut pas s'y tromper, les résultats que nous venons de constater ne sont pas des

Odoardo tomba sur une chaise, succombant à l'excès de sa surprise et de sa joie.

Nous n'essaierons pas même de décrire les angoisses que la comtesse avait éprouvées pendant la demi-heure qui venait de s'écouler. Vingt fois elle avait été sur le point d'entrer, d'apparaître tout à coup au comte, et de lui demander en face si c'était ainsi qu'il tenait les sermons de fidélité qu'il lui avait faits. Mais retenue chaque fois par ce sentiment qui veut que l'on creuse son malheur jusqu'au fond, elle était restée immobile et sans parole, enchaînée à sa place comme si elle eut été sous l'empire d'un rêve.

Cependant, elle comprit que si le comte la retrouvait là, il devinerait qu'elle avait tout vu, et par conséquent se tiendrait sur ses gardes. Elle s'élança donc dans le jardin, et par une réaction désespérée sur elle-même, elle parvint, au bout de quelques minutes, à rendre un certain calme à ses traits; quant à son cœur, il semblait à la comtesse qu'un serpent le dévorait.

Le comte aussi était descendu dans le jardin: tous deux se rencontrèrent donc bientôt, et tous deux en se rencontrant firent un effort visible sur eux-mêmes, l'un pour dissimuler sa joie, l'autre pour cacher sa douleur.

Odoardo courut à sa femme. Lia l'attendit. Il la

reçut dans ses bras avec un mouvement si puissant qu'il était presque convulsif.

V. B.

(Journal du Havre.)

PARIS, 16 Janvier.

CHAMBRE DES DEPUTES.

La commission chargée de préparer le projet d'adresse a tenu aujourd'hui sa quatrième séance. Elle ne s'est séparée qu'à cinq heures. Elle a entendu M. le président du conseil, MM. les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, de la marine et des colonies, de l'instruction publique, des travaux publics et M. le garde-des-sceaux.

La commission, assure-t-on, a terminé la discussion sur tous les paragraphes. Son rapporteur, M. Dumon (de Lot-et-Garonne), lira après-demain mercredi, son travail à la commission.

— La commission chargée de procéder à une enquête sur les élections de Langres, Carpentras et Embrun, s'est réunie aujourd'hui. Elle a fait appeler dans son sein MM. les questeurs et le secrétaire-général de la questure. Elle a entendu ensuite M. Dubreuil, l'un des candidats au collège de Langres, en concurrence avec M. Pauwels.

— MM. les députés étaient aujourd'hui en grand nombre à la salle des conférences de la chambre. On y remarquait plusieurs députés qui n'avaient pas, jusqu'à ce jour, paru à la chambre. On s'y entretenait, avec vivacité, du projet de loi sur les sucres, qui sera discuté et examiné demain dans les bureaux. La majorité paraît favorable au projet du gouvernement qui, comme on le sait, prononce la suppression du sucre indigène avec indemnité.

— Par une ordonnance du roi, en date du 15 janvier, et rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, une école préparatoire de médecine et de pharmacie est créée dans la ville d'Orléans.

Pour la première organisation de cette école, la nomination des professeurs sera faite directement par M. le ministre de l'instruction publique.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées*:

* Nous recevons à l'instant la nouvelle du naufrage, à l'entrée du Passage, du brick *Luis-Alfredo*, de Bilbao, venant de Monte-Video à

serra dans ses bras avec un mouvement si puissant qu'il était presque convulsif.

— Qu'avez-vous donc, mon ami? demanda la comtesse.

— Oh! je suis bien heureux! s'écria le comte.

Lia se sentit prête à s'évanouir.

Tous deux rentrèrent pour dîner. Après le dîner, pendant lequel Odoardo parut tellement préoccupé qu'il ne fit point attention à la préoccupation de sa femme, il se leva et prit son chapeau.

— Où allez-vous? demanda Lia en tressaillant.

Il y avait dans le ton avec lequel ces paroles étaient prononcées un accent si étrange, qu'Odoardo regarda Lia avec étonnement.

— Où je vais? dit-il en regardant Lia.

— Oui, où allez-vous? reprit Lia avec un accent plus doux et en s'efforçant de sourire.

— Je vais à Naples. Qu'ya-t-il d'étonnant que j'aille à Naples? continua Odoardo en riant.

— Oh! rien sans doute, mais vous ne m'avez pas dit que vous me quittiez ce soir.

— Une des lettres que j'ai reçues ce matin me force à cette petite course, dit le comte; mais je rentrerai de bonne heure, sois tranquille.

— Mais c'est donc une affaire importante qui vous appelle à Naples?

ce dernier port. Il était chargé de cuir. Le navire est entièrement brisé. Dix hommes de l'équipage et un pilote de Portugalette ont péri. Le capitaine et un matelot sont seuls sauvés."

— M. l'amiral Duperé vient, dit-on, de faire admettre en conseil la fondation de trois comptoirs ou factoreries, sous la protection de forts, sur la côte de Guinée. L'un d'eux serait au cap de Palmes; un autre, à l'embouchure du Gabon; le troisième, placé entre les deux premiers, à l'embouchure d'une rivière assez importante, commanderait tout le fond du golfe de Guinée. Chacune de ces factoreries se composerait de hangars et de magasins destinés à mettre en sûreté les marchandises que le commerce français apporterait, de manière à ce que la troque pût désormais se faire à terre, avec les naturels, sans crainte de pilleries ou de fraudes. Ces factoreries seraient sous la protection de blockhaus armés d'artillerie, et défendus par une petite garnison. Les matériaux de ces blockhaus, ainsi que des hangars et des magasins, seraient apportés de France, prêts à être mis en œuvre à leur débarquement; et M. le commandant Bouet, gouverneur du Sénégal, aurait la charge de présider à ces trois établissements.

— L'année 1842 a vu mourir la dernière des abbeses crosseées de France, Mme la comtesse de la Marche; la dernière des chanoinesses de Remiremont, Mme la comtesse d'Armand de Mouspey; le dernier des prélats abbés de Flandre, l'abbé Delvigne; le dernier des moines augustins de France, l'abbé Mollard; le dernier des ermites de la Suisse, l'ermite Kauffmann, trouvé gelé dans la forêt de Dufikon; le dernier des conseillers du parlement de Navarre, M. du Parage; le dernier des compagnons du fameux Paul Jones, et le dernier des compagnons de Cook.

— ALLEMAGNE.—*Brême*, 6 janvier.—On a annoncé que des négocians anglais avaient fait acheter des quantités considérables de draps allemands à la foire du nouvel an, à Leipsick, pour les expédier en Chine. On a tiré de ce fait la conséquence que l'Allemagne allait avoir un nouveau débouché pour ses draps. Nous devons dire, pour nous conformer à la vérité, que, depuis long temps, les villes anse-tiques expédient des draps pour la Chine, en quantité considérable.

Il y a huit jours à peine, une cargaison de draps est partie de notre port pour Singapore. Beaucoup de négocians allemands ont le projet de fonder des établissements de commerce en Chine. (*Gazette d'Augsbourg*, 12 janv.)

— De la plus haute importance.

— Ne pouvez-vous la remettre à demain?

— Impossible.

— En ce cas, allez.

Lia prononça ce dernier mot avec un tel effort que le comte revint à elle, et la prenant dans son bras pour l'embrasser au front:

— Souffles-tu, mon amour? lui dit-il.

— Pas le moins du monde, répondit Lia.

— Mais tu as quelque chose, continua-t-il en insistant.

— Moi, rien, absolument rien. Que voulez-vous que j'aie, moi?

Lia prononça ces paroles avec un sourire si amer que cette fois Odoardo vit bien qu'il se passait en elle quelque chose d'étrange.

— Ecoute, mon enfant, lui dit-il, je ne sais pas si tu as quelque cause de chagrin, mais ce que je sais, c'est que mon cœur me dit que tu souffres.

— Votre cœur se trompe, dit Lia; partez donc tranquille et ne vous inquiétez pas de moi.

— M'est-il possible de te quitter même pour un instant, lorsque tu me dis adieu ainsi?

— Eh bien! donc, puisque tu le veux, dit Lia en faisant un nouvel effort sur elle-même, va, mon Odoardo, et reviens bien vite. Adieu.

(La suite au prochain numéro.)

— SUISSE.—*Tessin.*—La nouvelle constitution a été rejetée à l'unanimité.
(*Gazette de Bâle*, 13 janv.)

MONTEVIDEO.

Aujourd'hui sont arrivés dans ce port les frégates l'*Italante* et la *Gloire* : le vaisseau la *Ville de Marseille* qui est sorti de Rio-Janeiro le même jour ausri pour cette destination est attendu d'heure en heure. M. le contr'amiral baron Massieu de Clerval est à bord de la *Gloire*. Voyons si ce déploiement de forces bien tardif améliore notre position, et si M. Massieu, que M. le contr'amiral Casy n'est pas encore venu remplacer, est dans l'esprit de ses devoirs, loin d'imiter MM. Mackau et Dupotet qui montaient aussi l'*Attalante* et la *Gloire*.

Des bruits fâcheux ont déjà circulé à cet égard : l'impartialité et la modération dont nous nous sommes fait une règle constante nous empêchent de les redire. Attendons surtout le résultat de la visite pressée de M. Pichon.

M. Gérando vient occuper la chancellerie de Buenos-Ayres.

Nos journaux de France reçus par le *Mogol* arrivent jusqu'au 17 janvier. Nous donnerons demain de plus amples extraits.

VARIÉTÉ.

AUTANT EN EMPORTE LE VENT.

A peine le budget vient-il d'être présenté que Paris a été assailli par de violents ouragans. On a bien raison de dire qu'un malheur n'arrive jamais seul.

Le vent soufflant avec une extrême violence, faisait grincer les volets sur leurs gonds, faisait tomber sur le pavé les tuiles et les cheminées avec un affreux bruit de platres, s'engouffrait dans les rues et dans les appartemens avec d'horribles sifflemens. Bref, on aurait dit l'exécution d'une symphonie de M. Berlioz.

Les malheureux passans se trouvaient exposés à chaque instant à recevoir un fragment de toiture ou une persienne sur la tête. Le temps s'était fait assomant comme une solennité académique.

S'il faut en croire le journal officiel du soir, les vents se sont acharnés avec une prédilection marquée contre le château des Tuileries. La chose se conçoit facilement : il y a tant de girouettes dans cet endroit-là.

Le *Messageur* ajoute que plusieurs cheminées du Château ont été renversées; c'est sans doute parce que le vent n'a trouvé que cela d'élevé.

On pourrait croire également que l'aiglon n'aime pas les sinécristes et qu'en conséquence il s'est attaqué aux cheminées de la cuisine Montalivet.

Si nous sommes bien informés, on ne se serait point montré démesurément affecté au Château des petites avaries immobilières causées par l'ouragan. On se serait dit qu'on en serait quitte pour quelques journées de couvreurs et de magons, et qu'il y aurait même moyen d'exploiter le vent avec un bénéfice de 25 p. 100.

Ainsi la nécessité de réparer les tuiles et les cheminées serviraient pendant long-tems de prétexte à l'intendant de la Liste-Civile pour se lamenter sur les charges extraordinaires dont on est grévé, et par conséquent pour éconduire ceux qui viendraient s'adresser à l'inépuisable munificence. M. Montalivet leur répondrait : "Impossible de rien vous donner, c'est la faute du vent."

De même il dirait aux convives faisant la grimasse devant la maigre apparence des menus de la table citoyenne : "Nous vous aurions certainement servi un festin de Balthazar si les cheminées de notre cuisine n'avaient pas été bouleversées; prenez-vous-en à ce polisson de vent."

Sérieusement le vent qui a enlevé des tuiles et des briques dans cet endroit, peut se flatter d'avoir accompli un véritable tour de force. Il faut en effet être bien madré et bien tenace pour réussir à emporter quelque chose du château actuel des Tuileries.

(*Charivari*)

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivé du 21 mars.

Rio-Janeiro, frégate de guerre française la *Gloire*.

Rio-Janeiro, frégate de guerre française *Attalante*.

Rio-Janeiro, paquette anglaise.

Cadix, 4 février, brick anglais *Ligsitning*, 181 ton. cap. W. Mellisk, à B Lebreton, avec escl.

Gênes, 1er janvier, brick sarde *Rosa*, 165 ton. cap. Bulcalari, à V. Ganello, avec 25 passagers, 2 caisses fromage, 20 douzaines planchers, 36 barrils huile, 30 id. riz, 100 id. maïs, 6 id. châtaignes, 80 caisses huile, une portion marbre, 17 caisses effets, 100 ballots papier gris, une partie poterie, 700 caisses vermicelle, 12 sacs noix, 36 barrils graines lougues.

Marseille, 19 janvier, brick nacional *Tigre*, 199 ton. cap. J. Angier, à P. Duplessis, 4 passagers, 40000 briques, 59 pipes vin, 20 1/2 id. 50 caisses fromages, 100 id. amidon, 6 id. souliers, 200 paniers huile, 1300 caisses liqueur, 1500 caisses frontignan.

Havre, 18 janvier, trois mâts français *Mogol*, 289 ton. cap. Begue, à J. Lavallol, avec 8 passagers 577 ballots effets, 10 caisses sardines, 30 barrils farine, 4000 briques, 15 caisses fromage, 200 paniers pommes de terre.

Liverpool, 2 janvier, brick anglais *Village-gire*, 216 ton., cap. Jorge Wooff, à Carlise Smutz, 224 ballots, 146 caissons, 73 baucaux, une partie poterie, 54 tonnaux charbon, une partie fer, 3000 briques, 725 paquets fer, 4890 barres id.

DEPART.

Buenos-Ayres, paquette anglaise *Viper*.

NAVIRES EN PARTANCES.

Canton, trois mâts américain *Salbot*.

Buenos-Ayres, paquette *Oreste* et *Eufrasia*.

Havre, brick français, *L'Autonne*.

Angleterre, brick anglais *Nouveau Paket*.

Filadelphie, brick américain, *N. Parker*.

Valparaiso, brick américain, *Adelina*.

Buenos-Ayres, brick anglais, *Aylersford*.

Buenos Ayres, polacre espagnole *Am*.

LETTRES ARRIVÉES DE FRANCE

du 19 mars.

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| 1 Arnaud, Villard. | 31 François Parian. |
| 2 André Follé. | 32 François Trotteu. |
| 3 André Audifford. | 33 Frédéric des Brosses. |
| 4 Arana fabt dde savon. | 34 Geofflot. |
| 5 Augel Quinzio. | 35 Gai. |
| 6 Alexandre Juvani. | 36 Gounouilhou. |
| 7 Antoine Ricavé. | 37 Henry Hugon. |
| 8 Baulyln. | 38 Honoré Rosselier. |
| 9 Bourmaud à b. la <i>Faute</i> . | 39 Jouve bijoutier. |
| 10 Biraben. | 40 J. Moues. |
| 11 Coquetaux. | 41 Jean Barré e. |
| 12 Caraquell. | 42 Juan Antonio, docteur |
| 13 Cayuli Benedette. | 43 Jean Ré. |
| 14 Colonne Lazar. | 44 Joseph Leid. |
| 15 Claude Royssier. | 45 Juan de la Zoppa. |
| 16 Charles Ruelle. | 46 Jean Gard. |
| 17 Ch. Sergeant, capitaine. | 47 Joaquin de la Yglesie. |
| 18 Cavaillon, Madame. | 48 Legris et Baquesue. |
| 19 Doinel. | 49 Luis Baena. |
| 20 Doroteo Garcia. | 50 Laroux, menuisier. |
| 21 Désiré Charavel. | 51 Malineau. |
| 22 Diego Martinez. | 52 Mahistre et Domergnes. |
| 23 Damien Audifford. | 53 Olive, matelot. |
| 24 Elie Gausse. | 54 Gueirole. |
| 25 Elisale du Lohigorry. | 55 René Baptiste Louva. |
| 26 Edouard Gilange. | 56 Rougier. |
| 27 Esteu Dureadoy. | 57 Ramon Gobernory. |
| 28 Eugenio Salgues. | 58 Bonhome. |
| 29 E. Raymond Theil. | 59 V. cente Gianello. |
| 30 E. Larroche Lucas. | |

AVIS DIVERS.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

Monsieur le rédacteur,

M. Pierre CRAMPET, ayant inséré dans le *Nacional* du 20 courant, que notre avis antérieur sur l'achat de son magasin, pouvait être considéré comme la preuve la plus patente de l'ignorance, puisque ses créanciers ont perdu tout droit, pour ne pas s'être présentés dans le terme des trois jours de l'avis, conformément à la loi, nous lui répondons pour lui et le public :

Que s'il y a eu ignorance de notre part, il n'en a pas été de même de la part du sieur Crampet :

Que M. Crampet n'ignore pas, mais qu'il a intérêt à feindre de l'ignorer, que les créanciers se sont présentés sans exception, au magasin de ce monsieur, et nous ont déclaré formellement qu'ils s'opposaient à la vente du magasin, si leurs comptes, tous échus, n'étaient pas acquittés par lui.

Qu'il s'est présenté beaucoup plus de créanciers que n'en relatait notre contrat d'achat, et que, si la vente n'avait pas éprouvé d'entraves, nous devions payer.

Que les créanciers porteurs de billets à ordre, ou lettres souscrites par le sieur Crampet, ont voulu que leurs titres pesassent sur le magasin, puisque M. Crampet les avait, d'après des vues à lui particulières, éliminés de la liste des créanciers, eux ni les autres n'ont pu, dans les trois jours s'entendre avec M. Crampet, puisqu'afin d'ignorer qu'ils s'étaient présentés, M. Crampet s'était caché dans le café de la propriété de son épouse, près du Marché principal.

M. Crampet avait si bien la conscience de ses actions, qu'il nous a déclaré, que la crainte de ses créanciers lui avait fait passer, les trois jours dans une anxiété terrible, les trois nuits dans un cochemar épouvantable ; qu'il n'a respiré que le quatrième jour.

Que par ces raisons éminemment véridiques, les créanciers appréciant la mauvaise foi et la position du sieur Crampet, malgré la confiance qu'ils ont dans notre caution, se sont opposés à la vente ; la majeure partie de leurs titres ayant été oubliés volontairement du sieur Crampet, le terme de leurs créanciers étant expiré dequis long-tems ;

Ces messieurs n'ont pas voulu, pour mettre à l'abri la moralité et la fortune de M. Crampet, compromettre la confiance de notre caution et la notre.

DENIS et ARMAND.

Nous reproduisons aujourd'hui la lettre de M. Pujos, puisqu'elle a été dénaturée dans notre numéro précédent.

A M. le rédacteur du *Patriote*,

En réponse à celle de M. Catalogne insérée dans votre numéro d'hier, je dirai que, si ce monsieur est encore à bord de l'*Agreite*, ce n'est que parce que l'autorité a manqué à mon bon droit, puisque comme propriétaire armateur et du navire et du chargement il m'était loisible aux termes de l'article 218 du code de commerce de lui donner congé, en lui payant ce qui lui est dû : c'est ce que je lui ai offert par-devant M. le consul de France, et ce que j'offre aujourd'hui : j'ajouterai aussi à cette condition celle de son rapatriement. Je crois, monsieur, qu'aucune loi ne peut dès lors m'im-

poser un mandataire que celui à qui j'ai récemment accordé ma confiance.

J. P. PUJOS.

Monsieur le rédacteur.

Puisque M. Pujos tient tant à entretenir le public de nos différends, lorsqu'il y a ici une autorité compétente pour les régler avec justice, il faut bien, quoiqu'à regret, que j'entre aussi moi-même dans quelques explications :

D'abord je ferai remarquer que, malgré son premier avis du 16 courant, M. Pujos en est venu à reconnaître par le second, que je n'ai pas cessé d'être le capitaine du navire *l'Aigrette*, que j'avais, disait-il, commandé, mais comme il lui faut toujours et partout une victime, c'est maintenant l'autorité supérieure qu'il attaque et accuse sans égard. Il trompe le public lorsqu'il prétend qu'il m'a offert chez monsieur le consul le paiement de ce qui m'était dû; il y a en effet plus de huit jours que je ne l'ai approché, *seulement à portée de voix*, et plus de 15 que nous ne nous sommes trouvés ensemble au consulat, encore était-ce pour des circonstances étrangères à celles-ci. Tout ce que j'ai su seulement, c'est qu'il y existait une de ses lettres demandant *purement et simplement*, en vertu de l'art. 218 du code de commerce mon remplacement; ajoutant, sans nullement parler de frais de rapatriement ni de ce qui était dû, qu'il n'y aurait point d'indemnité accordée de sa part; je lui prouverai, quand il le voudra, qu'ainsi *seulement s'exprime sa lettre*.

Comme il lui fut observé par diverses personnes que j'invoquais en ma faveur l'article 270 du code de commerce, tant parce qu'il ne pouvait justifier contre moi d'aucune cause valable de remplacement puisque tout récemment encore il faisait les plus grands éloges de ma personne en présence de mon équipage et de plusieurs personnes notables que je pourrais citer, que parce qu'au contraire j'avais moi-même de graves sujets de plainte contre lui dont le rapport justifié est déposé au consulat, et que de plus en outre un cas pareil venait d'être semblablement réglé au consulat Sarde, il lui fut proposé de soumettre la question à des arbitres respectables. Mais il a refusé d'entendre parler d'arbitrage, voulant capricieusement et malgré tout être lui-même *judge et partie*.

Il déclare maintenant qu'il m'offre de payer ce qui est dû, ainsi que les frais de rapatriement; qu'il se pénètre donc bien de toute l'étendue du mot souligné, et je suis tout prêt à en terminer. Qu'il s'empresse seulement de présenter au consulat un capitaine qui *y croit admis*, conformément à nos lois françaises, d'y solder ensuite le total de mon décompte dont il y trouvera le détail, et alors je m'estimerai heureux de finir avec la société si peu agréable de ce monsieur et qui m'a été si dangereuse. Je dois cependant le prévenir que j'insiste, dans l'intérêt des assureurs, à ce que mon remplacement n'ait pas lieu avant la conclusion des travaux ordonnés par les experts, ayant des motifs très graves pour le demander, surtout depuis qu'il a sciemment empêché par son premier avis la continuation des fournitures et de travaux commencés, dans le cas où le remplacement aurait lieu auparavant, malgré l'intention que j'exprime, il me restera à protester, mais le public comprendra que même dans le cas il est de toute rigueur que M. Pujos me donne vis-à-vis des assureurs une décharge pleine et entière.

E. CATALOGNE, capitaine
de *l'Aigrette*.

Monsieur Dormoy,

Je suis singulièrement étonné de l'article que vous avez publié par la voie du journal de cette ville, le *Patriote*. Je me plais à croire que cet article n'est pas de votre production, mais bien celles de personnes mal renseignées et qui par conséquent sont plutôt ennemies qu'amies du droit et de ce qui est de justice, ne considérant, que le salaire qu'on leur donne pour le travail qu'ils ont fait, sans calculer les conséquences qui peuvent en résulter.

Si quelques personnes vous sont redevables de quelques sommes, et que ces personnes sont de mauvaise foi, et votre colère à leur égard retombe sur moi. Je n'ai jamais donné aucun motif à qui que ce soit, pour qu'on en agisse ainsi à mon égard, et principalement vous.

Par la tournure que vous donnez à votre article, inséré dans le journal le *Patriote*; vous paraissez vouloir faire comprendre, que j'ai voulu divulguer au public, que vous me deviez la somme de... pour un billard que je vous ai vendu et livré il y a trois mois. Par le même article, vous paraissez mécontent de ce que ces personnes de mauvaise foi, en vous refusant,

ce qu'ils vous doivent, vous ont dit de ne payer le billard que vous me devez, ici il n'y a rien qui puisse blesser la délicatesse d'un homme de bien, ni qui prouve que vous me devez la valeur totale du billard puisque j'ai reçu après neuf jours de mise en place l'a-compte dont nous étions convenus.

Je vous dirais que j'ai pour principes, d'être discret; et que, si quelques personnes savent que vous me devez, ça ne peut provenir que des circonstances ci-après désignées. Plusieurs personnes m'ont demandé, pour que je leur fisse des billards, dans le genre du votre, ils m'ont demandé quel était le prix et les conditions du paiement; je leur ai répondu, que les prix et les conditions du paiement serait les mêmes qu'avec vous; et alors je leur ai donné le prix et l'explication des conditions. A présent, si ces personnes ont été consulter d'autres personnes de mon état, ou qui n'aient pas été discrets, en a-t-elle la faute, non! pourquoi donc faire retomber sur moi votre colère?

Si les motifs de votre colère, sont que vous ne voulez pas que l'on sache que vous me devez; je vous dirais que c'est une simplicité de votre part, parce que ce n'est point un crime de devoir, et dans ce cas il y aurait beaucoup de criminels. Conséquemment votre motif n'a aucun fondement de justice.

J'ai à vous dire aussi monsieur, que si votre intention est de continuer une polémique avec moi, je vous laisserai seul parler à votre aise, je vous observerais que je ne me sert de la plume que pour faire mes comptes, que je suis un ouvrier qui ne s'occupe que de mon état; de plus, que ce n'est que m'a franchise et mon équité, m'ont dicté ces quelques lignes; et d'être à l'avenir plus circonspect dans vos exaspérations publiques; du contraire je me verrais dans l'objection de prendre plus tard des mesures contradictoires à cet égard.

COCHET.

PORTRAITS A L'ESTOMPE.

Pour les portraits de face 6 patacons.

Pour ceux de profil 4 "

S'adresser rue de los Pescadores, no. 84, maison de M. *Gouvouilhou*, à droite dans la cour.

AVIS AU COMMERCE.

MM. DENIS ET ARMAND ont l'honneur de prévenir le public que la vente qui leur a été faite par M. CRAMPET, de la peluqueria située rue San Joaquin, est de suite par l'opposition des créanciers, et par conséquent les lettres qui avaient été souscrites par les acheteurs et acceptées par M. Labastie comme caution, seront nulles; devant M. CRAMPET les remettre pour ne pouvoir réviser la vente de ladite peluqueria.

On trouvera chez M. Etourneau, à la Ville de Paris, rue de St-François, des Calendriers français, pour les bureaux.

Une personne qui a servi pendant longues années dans les premières maisons de cette ville en qualité de maître d'hôtel offre ses services à ceux qui voudront bien l'employer.

S'adresser au bureau du journal

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est dès aujourd'hui dissoute à l'amiable: l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

AVIS.— On a perdu dimanche dernier, dans l'enceinte du marché, un portefeuille contenant ces papiers de famille la résiliation d'un contrat et un certificat d'immatriculation au nom de M. *Josepk Piépon*. La personne qui voudra bien le remettre au bureau de ce journal sera gratifiée.

Le sieur Ancelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise, qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille.

MONET.

Le sieur Leceste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de s'en faire son passage.

MONET.

AVISO AL COMERCIO.

La sociedad de panaderia que existia entre los Sres

Es evan Ritu y D. Pedro Parterie en la casa del Sr. Do Manuel Lama, manzana núm. 5. (buena vista) habiendo ce ado de comun acuerdo y amostosamente, las personas que tengan cuentas con ella pueden dirigirse al Sr. Ritu que queda solo dueño de dicha panaderia y encargado de pagar las ditas y recibir los créditos.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du *Lion d'or*.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, jóven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la familia de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la boica del *Leon de Oro*.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de St. Pedro ou du Porton, maison de Dn. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de France, depuis quelques jours une certaine quantité de haricots, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions.

S'adresser à Mr. LANAC, au dit magasin.

Les consignataires du trois mats le *Turenne*, prévient les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissances à l'arrivée le 28 courant. Les mêmes prévient les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Tre-sera rue San-Benito.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducoedoc*, prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant ais rue San-Carlos en face le pavillon français. On céde la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel.

S'adresser au dit établissement.

A LOUER.— Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du *Patriote*, rue St. Jean, n.º 39.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

Navires en Charge.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois mats barque *l'Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et cloué en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Duberland, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités désirables dans une chambre élégante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n.º 125.

AVIS. Rue St.-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mine Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador el Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.
Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le, 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.